VOTATION CITOYENNE LOCALE

Dimanche 29 novembre 2026 de 11h à 17h

CONTEXTE

● En juillet dernier, une expérimentation concernant le réaménagement du bourg a été lancée dont l'installation perdure. Elle nous a permis de voir quels seraient les impacts de ce réaménagement sur la circulation, le stationnement et les déplacements piétons dans le bourg.

● Une réunion publique le 18 septembre, un cahier de doléances en mairie, ainsi que les retours individuels faits oralement ou par écrit auprès de membres du conseil municipal, ont indiqué un certain nombre de points, certains positifs, d'autres négatifs.

● La votation du 29 novembre a pour but de recueillir l'avis de l'ensemble de la population de la commune sur les grandes orientations à retenir pour que le bureau d'étude spécialisé qui va proposer des solutions détaillées et concrètes puisse travailler sur des options validées.

● Lors de l'assemblée communale du 7 novembre, nous avons expliqué qu'au-delà de l'aménagement de la voirie, ces travaux visent également à agir sur la ressource en eau. Il s'agit en effet d'éviter les écoulements d'eau en période de pluie et de trouver des solutions pour retenir l'eau dans le sol, ce qui passe par des désimperméabilisations partielles du sol dans le bourg ou les parkings (revêtements adaptés, zones végétalisées, etc.). Outre l'objectif de retenue de l'eau dans le sol (et donc dans la réserve naturelle que constitue celui-ci), cet aspect est fondamental pour le financement du projet qui passe par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Celle-ci conditionne une prise en charge des travaux, qui peut monter jusqu'à 80 % du budget, à la perméabilisation d'un nombre de m² conséquents du sol.

* * *

OBJET DE LA VOTATION

● Cette votation vise à choisir les grandes options d'aménagement du bourg.

Celles-ci seront travaillées par un bureau d'études spécialisé qui nous proposera des solutions concrètes, précises, chiffrées et techniquement réalisables. Nous n'en sommes donc pas encore au stade des détails qui feront l'objet de cette étude (dimensions de la voie piétonne, tracés et dimensions de la zone piétonne sur la place de la fontaine ou devant l'église, arrêts minute, végétalisation, types de signalisation ou de séparateurs, etc.).

● Cette votation est réalisée pour pouvoir confier au bureau d'étude ses missions, de manière à ne pas le faire travailler inutilement sur une ou des options qui feraient l'objet d'une opposition dès maintenant.

● Si un ou des projets présentés par le bureau d'étude font débat, une autre votation aura lieu avant réalisation.

* * *

MODALITÉS DE LA VOTATION

● Cette votation citoyenne locale n'a pas de caractère obligatoire (Art. L131-1 du code des relations entre le public et l'administration) mais l'équipe municipale s'engage à tenir compte de son résultat.

● Elle est ouverte aux habitants :

- inscrits sur les listes électorales ;
- résidents dans la commune mais sans être inscrits sur les listes électorales ;
- propriétaires de résidences secondaires ;
- jeunes âgés de 16 ans à 18 ans.

● 3 procédures de vote :

- **Vote physique avant le jour de la votation** en déposant en mairie à ses heures d'ouverture le bulletin de vote placé dans une enveloppe blanche sans inscription et fermée, elle-même placée dans une seconde enveloppe fermée portant le nom et l'adresse du votant.

- **Vote physique le jour de la votation**, en se rendant à la mairie le dimanche 29 novembre de 11h à 17h.

- **Vote par correspondance** : par courrier envoyé à la mairie, contenant le bulletin de vote placé dans une enveloppe blanche sans inscription et fermée, elle-même placée dans une seconde enveloppe fermée portant le nom et l'adresse du votant.

Les votes par correspondance pour être pris en compte devront parvenir avant le 28 novembre.

Une commission de 6 personnes (3 élus, 3 non élus) supervisera la votation. Tous les habitants qui le souhaitent pourront assister au dépouillement qui aura lieu le 29 novembre à partir de 17h

VOTATION CITOYENNE LOCALE

LES QUESTIONS SOUMISES AU VOTE

(Entourez la réponse qui vous convient)

1. Rue principale :

Êtes-vous d'accord sur le principe de la création d'une bande piétonne sécurisée sur la rue principale de la station-service jusqu'à la mairie ?

Cela signifie : absence de stationnement permanent dans la rue principale à l'exception des stationnements situés sous et en face de la station-service, sur la place de l'église et sur la place des Communardes, et nécessité de trouver une solution pour maintenir des arrêts minute et arrêts PMR (personnes à mobilité réduite).

OUI NON

2. Route de Jalagnat :

Êtes-vous d'accord pour l'aménagement paysager des deux parkings (exemples : arbres, pelouses, barrières, haies...) ?

OUI NON

3. Place de la fontaine :

Êtes-vous d'accord pour aménager un espace piéton sur la place de la Fontaine ?

OUI NON

4. Place du monument aux morts :

4.1 Êtes-vous d'accord pour aménager la place du monument aux morts en espace piéton ?

OUI NON

4.2 Êtes-vous d'accord pour déplacer le monument aux morts sur l'esplanade de la mairie ?

OUI NON

5. Limitation de la vitesse :

Êtes-vous d'accord pour la mise en place de dispositifs pour limiter la vitesse aux entrées de bourg (route de Gentioux, route de Jalagnat, route de Tarnac, route d'Eymoutiers) ?

Le type de solutions sera à étudier au cas par cas (feu de récompense, écluse, dos d'âne, etc.).

OUI NON